

Lignes directrices et programme-cadre des cours interentreprises pour les employés-es en industrie laitière

La commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation (DPQ) de la SSIL édicte les lignes directrices et le programme-cadre sur les cours interentreprises suivants sur la base du plan de formation sur la formation initiale pour les employés en industrie laitière (AFP) et les employées en industrie laitière (AFP) du 14 décembre 2005:

A. Lignes directrices pour l'organisation et la mise en œuvre

- 1. Base légale** L'ordonnance et le plan de formation sur la formation professionnelle initiale d'employé/e en industrie laitière du 14 décembre 2005 constitue la base légale pour les cours interentreprises (CIE).
- 2. Commission de surveillance** La commission de surveillance est identique à la commission DPQ de la SSIL.
- 3. Commission de cours** Une commission de cours est créée dans le rayon d'activité de chaque école professionnelle pour les technologues et les employés en industrie laitière. Les tâches de la commission de cours sont définies dans le plan de formation (page 23, partie B). La commission de cours peut être identique à la commission de l'école ou à la commission d'apprentissage.
- 4. Taille des groupes** Environ 10 personnes en formation, afin que les objectifs évaluateurs de la pratique puissent être atteints.
- 5. Documentation** La documentation qui est distribuée doit être classée dans le dossier de formation.
- 6. Durée** Les CIE durent 4 jours à 8 heures de cours sous forme d'enseignement et d'exercices pratiques. Ils ont lieu:
Cours 1: 1^{re} année de formation, 2 jours au début du premier sem.
Cours 2: 2^e année, 2 jours pendant le premier semestre.
- 7. Méthodique/didactique** L'enseignement sur le thème prévu et dans le lieu adéquat, ainsi que les exercices pratiques doivent constituer le point central des CIE.
- 8. Salles de cours** Les salles de cours doivent être équipées pour enseigner le programme-cadre et procéder aux travaux pratiques avec les personnes en formation.
- 9. Formateurs** Les formateurs doivent disposer de connaissances de méthodique et de didactique (au minimum cours pour formateur en entreprise).
- 10. Evaluation** Les responsables des CIE envoient à l'entreprise formatrice une évaluation des compétences professionnelles et sociales des personnes en formation à la fin de chaque CIE.
- 11. Frais** Les frais de cours qui ne sont pas payés par la Confédération et les cantons sont facturés aux entreprises formatrices. Les frais supplémentaires des personnes en formation (p. ex. pour les transports, les repas, les nuitées) sont pris en charge par les entreprises formatrices.
- 12. Informations** Les cantons concernés et la SSIL reçoivent des informations concernant le programme de cours et son déroulement.

B. Programme-cadre

Cours 1 (2 jours)

Le CIE 1 comprend les chapitres de formation et les objectifs évaluateurs suivants conformément au plan de formation:

Introduction dans la documentation de formation

No.	Objectifs évaluateurs
1.8.1	Je peux décrire dans les grandes lignes son but, sa structure et son contenu.
1.8.2	Je développe les thèmes donnés sur la base des informations du formateur.

Prévention des accidents, installations et équipement de protection

No.	Objectifs évaluateurs
3.3.8	Je peux décrire les mesures de prévention des accidents de la branche et les utiliser à l'aide d'exemples.
3.4.8	Je peux appliquer à l'aide d'exemples les mesures pour la protection de la santé comme le port de charges, l'utilisation de produits de nettoyage et de désinfection, les produits chimiques du laboratoire et autres.

Procédés de fabrication de base 1

No.	Objectifs évaluateurs
4.5.3	Je peux effectuer les processus et les activités suivants dans des exercices pratiques et décrire les expériences acquises: <ul style="list-style-type: none"> – chauffer – refroidir – observer des changements – sentir et goûter – séparer – mélanger, brasser – formes de coagulation

Hygiène, nettoyage et désinfection

No.	Objectifs évaluateurs
5.4.2	Je peux justifier les règles de l'hygiène corporelle et personnelle et les appliquer à l'aide d'exemples.
5.5.3	Je différencie les différents genres de souillures et applique à l'aide d'exemples les possibilités de nettoyage et de désinfection adaptées.

Cours 2 (2 jours)

Le CIE 2 comprend les domaines d'apprentissage et les objectifs évaluateurs suivants conformément au plan de formation:

Assistance lors de l'élaboration de la documentation de formation

No.	Objectifs évaluateurs
1.8.3	Je peux faire le lien entre les connaissances transmises par l'école professionnelle, les cours interentreprises et les activités dans l'exploitation.
1.8.4	Je développe les thèmes selon les instructions des cours de la branche professionnelle et de connaissances générales.

Sécurité au travail et protection de la santé

No.	Objectifs évaluateurs
3.4.2	J'explique l'importance des équipements de protection pour ma sécurité au travail.
3.4.4	Je décris mon comportement en cas d'urgences.
3.4.6	Je peux expliquer l'importance de l'équipement de protection personnel comme les chaussures, les bottes, les gants, les lunettes, les tabliers et autres accessoires pour la protection de ma santé.

Procédés de fabrication de base 2

No.	Objectifs évaluateurs
5.2.1	Je peux effectuer sous surveillance les procédés de contrôle suivants: <ul style="list-style-type: none"> – prélèvement d'échantillons et traitement: – examens sensoriels – détermination du degré d'acidité et de la valeur du pH – recherche d'inhibiteurs – teneur en graisse du lait selon Gerber – réductase et lactofermentateur – concentration des solutions de nettoyage

Cas d'exemples pratiques dans le domaine de l'hygiène et du nettoyage

No.	Objectifs évaluateurs
5.4.4	Je peux décrire les conséquences d'une mauvaise hygiène lors de la transformation du lait et lors du stockage des produits.
5.5.4	Je peux décrire la charge écologique des processus de nettoyage et de désinfection sur l'environnement.

Les lignes directrices pour l'organisation et la mise en œuvre des cours interentreprises, ainsi que le programme-cadre ont été approuvés le 21 septembre 2006 par la commission DPQ. Ils entrent en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} août 2006.

Berne, le 21 septembre 2006

SOCIETE SUISSE D'INDUSTRIE LAITIERE

La commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation (DPQ)

René Kolly
Président

Franz Birchler
Gérant